

Département
DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
DE LILLE

LE MAIRE D'OSTRICOURT

Ville
D'OSTRICOURT
20 Place de la République
59162 OSTRICOURT

Arrêté du Maire 2026/156

Portant sur une interdiction de stationner, de dépasser, de circuler pour les véhicules poids lourds au 306 Rue Pierre Serveau

Tél : 03.27.94.40.60
Fax : 03.27.94.58.60

Nous, Maire de la Commune d'OSTRICOURT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-24, L 2212-5,

Vu, le Code de la Route modifié par le décret n° 69-150 du 5 février 1969,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvé par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que les travaux de sondage au **306 Rue Pierre Serveau**, vont nécessiter une restriction,

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution des travaux, par la société **GEOLIA**, sur la Commune d'Ostricourt,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route et de prévenir les accidents :

ARRETE

ARTICLE 1 : Dès l'approbation du présent arrêté et principalement **à partir du 01/10/2026 pour 30 jours calendaires**, la chaussée sera restreinte **306 Rue Pierre Serveau** au territoire de la commune d'Ostricourt pour l'exécution des travaux susmentionnés :

Ces restrictions consisteront en :

- Une interdiction de stationner
- Une interdiction de dépassement
- Une interdiction de circuler pour les véhicules poids lourds (sauf le mardi)

ARTICLE 2 : La pré-signalisation et la signalisation seront posés aux frais et aux soins de la société **GEOLIA** conformément à l'instruction interministérielle actuellement en vigueur sur la signalisation temporaire des routes en date du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur l'A.S.V.P.
- Monsieur le Directeur de la société **GEOLIA**.

Fait à OSTRICOURT, le 22/09/2026

Le Maire,

Bruno RUSINEK



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers


N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : Prénom :
Dénomination : GEOLIA Représenté par : Félix MAFOUMBA
Adresse Numéro : 119 Extension : 131 Nom de la voie : Avenue René Morin
Code postal 9 1 4 2 0 Localité : MORANGIS Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 2 9 8 7 6 9 1 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : felix.mafoumba @ geolia-conseil.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ... Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ...
Adresse Numéro : 306 Extension : Nom de la voie : Rue Pierre Serveau
Code postal 5 9 1 6 2 Localité : OSTRICOURT

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
SONDAGES D'INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES (FORAGES VERTICAUX)
Date prévue de début des travaux : 0 1 1 0 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 3 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐
poids lourds ☒

Stationner

véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☐ Une entreprise spécialité ☐
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐

Morangis

Fait à : ... Le : 2 1 0 9 2 0 2 6

Nom : MAFOUMBA Prénom : Félix Qualité : Assistant Technique et Travaux